

PREFECTURE DE LA VIENNE

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté préfectoral n°2019-DCPPAT/BE- 127 en date 8 juillet 2019, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours du **vendredi 13 septembre 2019 (8h30)** au **mardi 15 octobre 2019 (11h30)**, dans la commune de AVAILLES-LIMOUZINE sur la demande d'autorisation environnementale présentée par Monsieur le Président de la SAS FERME EOLIENNE DE AVAILLES-LIMOUZINE, pour l'installation et l'exploitation d'un parc éolien sur la commune de AVAILLES-LIMOUZINE, activité qui relève de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de l'installation comportant notamment une étude d'impact ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement sur cette étude d'impact, sera déposé à la mairie de AVAILLES-LIMOUZINE afin que le public puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet aux jours et heures d'ouverture habituels de la mairie :

- **lundi, mercredi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h**
- **mardi de 8h30 à 12h**
- **vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h**

Monsieur, Roger ORVAIN Officier supérieur de l'armée de terre en retraite, nommé commissaire-enquêteur par décision du Tribunal Administratif en date du 26 juin 2019, recevra en personne à la mairie de AVAILLES-LIMOUZINE les observations du public :

- **vendredi 13 septembre 2019 de 8h30 à 11h30**
- **mercredi 25 septembre 2019 de 8h30 à 11h30**
- **mercredi 2 octobre 2019 de 13h30 à 16h30**
- **jeudi 10 octobre 2019 de 13h30 à 16h30**
- **mardi 15 octobre 2019 de 8h30 à 11h30**

Les observations, propositions et contre-propositions du public, pourront également pendant toute la durée de l'enquête :

- être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie de AVAILLES-LIMOUZINE, 1 Place de la Mairie- BP 80011- 86460 Availles-Limouzine, siège de l'enquête;
ou
- être déposées sur le registre électronique d'enquête à l'adresse suivante : **enquete-publique-1476@registre-dematerialise.fr**
ou
- être déposées en se connectant sur le lien suivant: **https://www.registre-dematerialise.fr/1476**

Le dossier et les informations relatives à l'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes ») ainsi qu'à la préfecture de la Vienne (Bureau de l'Environnement, 7 place Aristide Briand 86000 POITIERS de 8 h 45 à 12h et de 13h30 à 16 h) sur un poste informatique.

A l'issue du délai prévu à l'article 7 de l'arrêté susvisé, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Préfecture de la Vienne – Bureau de l'Environnement et à la Mairie de AVAILLES-LIMOUZINE, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ils seront publiés et mis à la disposition du public pendant un an sur le site Internet de la préfecture (<http://www.vienne.gouv.fr> - rubriques « politiques publiques – environnement, risques naturels et technologiques – installations classées - éoliennes »).

La décision d'autorisation assortie du respect des prescriptions, ou la décision de refus, sera prise par arrêté du Préfet de la Vienne.

Des informations pourront être demandées auprès de M. Bertrand BADEL Directeur Général de la SAS FERME EOLIENNE DE AVAILLES-LIMOUZINE, 770 rue Alfred Nobel 34 000 MONTPELLIER.
mail: badel@eurocape.fr Tél: 04 27 04 50 48